



**LES MÉDITERRANÉES**

CAMPINGS VILLAGES & SPA

★★★★★

CHARLEMAGNE · NOUVELLE FLORIDE · BEACH GARDEN

## **CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION - PROGRAMME LES MEDITERRANEEES PRIVILEGE**

### 1- OBJET DU PROGRAMME

Le Programme de fidélité « LES MEDITERRANEEES PRIVILEGE » a pour objet de faire bénéficier ses adhérents (les membres) des avantages décrits ci-après lors de leurs séjours dans les campings Les Méditerranées.

### 2- ADHESION AU PROGRAMME

Il est possible d'adhérer au programme :

- En l'activant en ligne sur le site [www.lesmediterranees.com](http://www.lesmediterranees.com) après avoir créé un compte client.
- Par téléphone auprès des campings ou sur demande à l'accueil.

L'adhésion au programme est gratuite, et effective à réception par le membre d'un email lui confirmant son adhésion et lui communiquant son numéro de compte fidélité.

Peuvent adhérer au programme toutes les personnes physiques majeures ayant la capacité juridique à contracter.

Le compte Les Méditerranées Privilège est strictement personnel et ne peut ni être vendu, ni cédé, ni prêté. Chaque compte mentionne un numéro unique du programme de fidélité « Les Méditerranées Privilège »

L'adhésion au programme « Les Méditerranées Privilège » engendre l'acceptation des communications liées au fonctionnement et aux services proposés par le programme.

Toute adhésion au programme implique l'acceptation sans réserve des présentes conditions générales d'utilisation par le membre.

Les membres du programme acceptent que les conditions du programme puissent être à tout moment modifiées par Les Méditerranées sans préavis.

Toute adhésion engendre la création d'un compte personnel Les Méditerranées. Le membre s'engage à ne pas communiquer à quiconque son adresse mail et mot de passe, ni son numéro de compte « Les Méditerranées Privilège »

### 3- UTILISATION DU COMPTE FIDELITE

Pour bénéficier des avantages du programme « Les Méditerranées Privilège », le membre doit indiquer son numéro de compte lors de chaque réservation. Le respect de cette disposition conditionne l'octroi des avantages du programme.



**LES MÉDITERRANÉES**

CAMPINGS VILLAGES & SPA

★★★★★

CHARLEMAGNE · NOUVELLE FLORIDE · BEACH GARDEN

#### 4- GAIN DE POINTS

**1€ dépensé = 1 point.**

Sur certaines périodes, ce barème d'obtention des points pourra être modifié dans le cadre d'opérations commerciales.

Les points sont acquis et consommables 48 heures après la fin séjour.

Sont éligibles au gain de points les séjours réservés sur le site [www.lesmediterranees.com](http://www.lesmediterranees.com), ou directement auprès des campings Les Méditerranées, par téléphone ou sur place.

Les dépenses suivantes ne sont pas éligibles au gain de points :

- Restauration
- Spa
- Vente de prestations extérieures aux campings (billetterie, activités extérieures, ou toute autre prestation délivrée par un autre organisme que les campings Les Méditerranées).
- Contrat résidentiel

Les points cumulés ne peuvent être ni cédés, ni échangés contre espèces.

#### 5- VALIDITE DES POINTS

Les points acquis sont valables 36 mois à compter de la date de fin de séjour. Tout nouveau séjour vient prolonger de 36 mois la date de validité des points résiduels crédités au compte « Les Méditerranées Privilège » du membre.

#### 6- CONSOMMATION DES POINTS

Les points acquis sont convertibles en remise sur les séjours dans les campings Les Méditerranées selon le barème suivant : 10 points acquis = 1€ à déduire lors d'un prochain séjour, **dans la limite de 10% du montant total du séjour.**

Ces remises sont applicables sur les séjours réservés via les canaux de distribution des campings Les Méditerranées : site [www.lesmediterranees.com](http://www.lesmediterranees.com) ou directement auprès des établissements Les Méditerranées (sur place ou par téléphone). Elles sont effectives au moment du paiement de l'acompte du séjour, sous réserve que le séjour soit définitivement confirmé par l'établissement.

Lors du paiement de l'acompte et dans le cas d'un paiement grâce aux points « Les Méditerranées Privilège », si le montant de l'acompte à payer (calculé sur la base des conditions générales de vente du camping) est inférieur à la remise à laquelle l'adhérent peut prétendre, alors le montant de l'acompte sera ajusté de telle sorte qu'il corresponde au montant de la remise maximale à laquelle l'adhérent peut prétendre, soit 10% du montant total dudit séjour.



**LES MÉDITERRANÉES**

CAMPINGS VILLAGES & SPA

★★★★★

CHARLEMAGNE · NOUVELLE FLORIDE · BEACH GARDEN

Pour bénéficier de cette remise, le membre doit :

- Dans le cas d'une réservation sur [www.lesmediterranees.com](http://www.lesmediterranees.com) : à l'étape 2 de la réservation, se connecter à son compte client Les Méditerranées (en étant préalablement inscrit au programme « Les Méditerranées Privilège »), et lors de l'étape 3 de paiement, choisir le paiement par programme de fidélité « Les Méditerranées Privilège ».
- Dans le cadre d'une réservation directement auprès du camping : indiquer le numéro de compte « Les Méditerranées Privilège » lors de sa réservation.

Les consommations suivantes ne sont pas éligibles à la consommation des points :

- Restauration
- Spa
- Vente de prestations extérieures au camping (billetterie, activités extérieures, ou toute autre prestation délivrée par un autre organisme que les campings Les Méditerranées)
- Contrat résidentiel

En cas d'annulation du séjour, les points débités lors de la réservation du séjour pour bénéficier d'une remise ne peuvent faire l'objet d'une quelconque restitution.

#### 7- RECLAMATION RELATIVE AU FONCTIONNEMENT DU PROGRAMME DE FIDELITE

Si un membre constate que ses points n'ont pas été correctement crédités, il peut demander que le solde de points soit ajusté sur présentation de sa facture acquittée dans un délai de 2 mois à compter de sa réclamation par email auprès du camping.

#### 8- RESILIATION

##### **Résiliation à l'initiative du membre**

Le membre peut décider à tout moment de ne plus faire partie du programme. Pour cela, le membre doit envoyer un email au camping en indiquant qu'il souhaite résilier son abonnement. Sa radiation sera effective dans le mois suivant sa demande.

##### **Résiliation à l'initiative des campings Les Méditerranées**

Toute utilisation contraire aux conditions générales d'utilisation du programme « Les Méditerranées Privilège » pourra entraîner l'exclusion du membre du programme « Les Méditerranées Privilège » à l'initiative des Méditerranées.



**LES MÉDITERRANÉES**

CAMPINGS VILLAGES & SPA

★★★★★

CHARLEMAGNE · NOUVELLE FLORIDE · BEACH GARDEN

### **Effets de la résiliation**

La résiliation entraîne la fin de l'adhésion du membre au programme « Les Méditerranées Privilège » et la suppression de la totalité des points cumulés au jour de la résiliation, sans qu'aucune contrepartie ne puisse être demandée par le membre.

### **9- COMPTE PERSONNEL**

Toute adhésion engendre la création d'un compte personnel Les Méditerranées.

Ce compte permet au membre de consulter son solde de points, de gérer ses réservations, et de gérer ses informations personnelles.

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 06/01/1978 vous disposez d'un droit d'accès, rectification et d'opposition aux données vous concernant, que vous pouvez exercer par email à : [communication@lesmediterranees.com](mailto:communication@lesmediterranees.com).

### **10- ACCEPTATION DES CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION ET LOI APPLICABLE**

Toute adhésion au programme implique l'acceptation sans réserve des présentes conditions générales d'utilisation par le membre.

Les présentes conditions générales prévalent sur tout texte antérieur.

En cas de litige entre le membre et Les Méditerranées qui ne serait pas résolu à l'amiable, le tribunal de Béziers (34 – France) est le seul compétent.